



Restauration scolaire/Activités Péri-scolaires

L'inscription a la restauration scolaire et aux activités péri-scolaires est valable pour toute l'année scolaire 2023/2024. Tout changement doit être signalé et enregistré dans les conditions prévues sur le règlement intérieur A.L.P. Le programme des animations sera affiché environ 10 jours avant le début de chaque cycle sur les panneaux d'affichages des écoles.

À REMETTRE AU PLUS TARD

28 juillet 2023

Au Service Enfance Jeunesse

Inscriptions (Mairie)

RAPPEL DOSSIER D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Dès lors que votre enfant fréquente l'un de nos accueils, le dossier d'inscription est obligatoire (dossier + documents à fournir).

Nom

Prénom

Classe

Enseignant

N° de téléphone

IMPORTANT

Pour des raisons de sécurité, tous les enfants scolarisés doivent obligatoirement retourner cette fiche d'inscription au Service Enfance Jeunesse.

- En cas de changement exceptionnel, prévenir obligatoirement le Service Enfance Jeunesse par mail : ecoles@espira.com
- L'accueil péri-scolaire se déroule à l'Ecole Jean Alio pour les primaires et à l'Ecole Les Lauriers Roses pour les maternelles

INSCRIPTION PERISCOLAIRE

Cocher les cases souhaitées

	Lu	Ma	Je	Ve	Signature
Restauration scolaire					
Garderie du matin (7h30-8h30)					
Garderie du soir Mon enfant partira entre 16h30 et 17h15					
Activités du soir Mon enfant partira entre 17h30 et 18h30					

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur A.L.P et m'engage à respecter les jours d'inscription de mon enfant aux temps d'activités péri-scolaires.

Fait à Espira de l'Agly le/...../.....

Signature